

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00646 Numéro SIREN : 441 940 905 Nom ou dénomination : ALVA
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2019 sous le numéro de dépôt 15728

Déposé au Greffe
le - 2 AOUT 2019
sous le N° 15728
RCS N° 023646

ALVA

Société par actions simplifiée

3, rue des Chevaliers
44400 REZE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 Saint-Herblain Cedex

Membre de la CRCC de Versailles

Compagnie Fiduciaire
Franco-Allemande
155 boulevard Haussmann
75008 Paris

Membre de la CRCC de Paris

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 Saint-Herblain Cedex

Membre de la CRCC de Versailles

Compagnie Fiduciaire
Franco-Allemande
155 boulevard Haussmann
75008 Paris

Membre de la CRCC de Paris

ALVA

Société par actions simplifiée

3, rue des Chevaliers
44400 REZE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société ALVA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALVA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

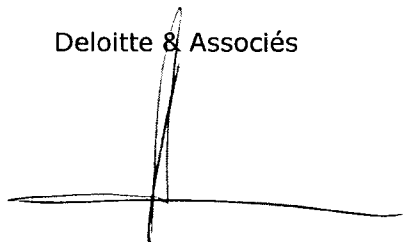
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain et Paris, le 29 mai 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Alexis LEVASSEUR

Compagnie Fiduciaire Franco-Allemande



Sylvie PATAT Franz-Josef TOCKER

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALVA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 2 Bis Rue des Chevaliers 44400 REZE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 1 9 4 0 9 0 5 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

					Exercice N clos le,		N-1		
					31122018		31122017		
					Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	288 485	AG	274 969	13 515	29 811	
		Fonds commercial (1)	AH	2 442 992	AI	289 730	2 153 262	2 153 262	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	232 117	AO	80 858	151 258	162 744	
		Constructions	AP	7 033 428	AQ	5 888 425	1 145 002	1 351 389	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 205 919	AS	23 586 082	6 619 836	6 592 244	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 245 643	AU	986 729	258 913	262 861	
		Immobilisations en cours	AV	1 610 175	AW		1 610 175	680 461	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	147 236	BI		147 236	147 236	
		TOTAL (II)		BJ	43 205 998	BK	31 106 796	12 099 201	11 380 011
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	598 890	BM		598 890
En cours de production de biens	BN				BO				
En cours de production de services	BP				BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR			3 287 214	BS	81 928	3 205 286	2 831 623	
Marchandises	BT			41 364	BU		41 364	62 630	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			78 648	
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	7 568 477	BY	15 703	7 552 774	8 488 714	
	Autres créances (3)		BZ	2 305 802	CA		2 305 802	3 184 949	
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE				
	Disponibilités	CF	1 482 028	CG		1 482 028	1 386 446		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	66 987	CI		66 987	83 800	
		TOTAL (III)	CJ	15 350 765	CK	97 631	15 253 134	16 665 506	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	58 556 763	IA	31 204 427	27 352 336	28 045 517	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ALVA</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>2 704 620</u>)			DA	2 704 620	2 704 620
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	270 462	270 462
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)			DF	4 228 534	4 228 534
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG		
	Report à nouveau			DH	3 285 168	2 911 900
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(101 397)	1 173 834
	Subventions d'investissement			DJ	153 145	34 038
	Provisions réglementées *			DK	1 895 613	1 685 500
	TOTAL (I)			DL	12 436 146	13 008 891
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	576	2 285
	Provisions pour charges			DQ	4 011 598	4 035 683
	TOTAL (III)			DR	4 012 174	4 037 968
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	882 721	1 235 825
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	418	35 186
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	6 905 824	8 112 441
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 322 022	1 465 983
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	376 116	142 363
	Autres dettes			EA	1 416 910	6 857
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	10 904 014	10 998 657	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	27 352 336	28 045 517	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 553 596	10 963 471
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS ALVA</u>								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	403 563	FB		FC	403 563	339 757	
	Production vendue { biens * services *	FD	26 130 410	FE	33 184 883	FF	59 315 293	63 359 150	
		FG	713 391	FH	2 595	FI	715 987	964 849	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 247 366	FK	33 187 478	FL	60 434 845	64 663 757	
	Production stockée*				FM	387 379	441 044		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	414 892	227 720		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 558	2 840		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	61 238 675	65 335 363
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 022 464	5 636 127
	Variation de stock (marchandises)*						FT	21 265	35 088
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	27 251 110	27 865 400
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(50 197)	18 701
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	22 360 993	22 838 904
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	619 425	737 493
	Salaires et traitements*						FY	3 249 917	3 014 542
	Charges sociales (10)						FZ	1 529 775	1 402 850
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	2 128 282	1 898 227	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	24 964	108 825	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	119 203	135 908		
	Autres charges (12)						GE	37 593	1 640
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	61 314 798	63 693 709
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(76 123)	1 641 654	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		4 646
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 654	2 203
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	2 285	
	Différences positives de change						GN		2 060
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	6 939	8 911	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	576	2 285
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	80 567	89 916
	Différences négatives de change						GS		15 314
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	81 144	107 516	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(74 204)	(98 605)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(150 328)	1 543 049	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ALVA</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	166 618 15 764	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	341 987 297 263	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	508 605 313 028	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	176 32 807	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	92 559 73 650	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	515 617 314 020	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	608 353 420 478	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(99 747) (107 450)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	68 511	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(148 678) 193 253	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	61 754 221 65 657 302	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	61 855 618 64 483 468	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(101 397) 1 173 834	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	235 314 321 064
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	276 070	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Penalites, amendes fiscales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		176		
Valeurs compta immo corporelle		92 559		
Dot aux amort derogatoires		515 617		
Prdts cessions immo corporelle			13 900	
Prdts cessions immo corporelle			110 762	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

II – ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 – Présentation de la Société

2 – Principes, règles et méthodes comptables

3 – Notes sur les principaux postes du bilan et du compte du résultat

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ETABLIS AU 31 DECEMBRE 2018

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

101 – Présentation de la société

La société ALVA est spécialisée dans le traitement des corps gras d'origine animale.

Le siège social est situé à REZE. Elle exerce son activité sur 3 sites de production distincts:

- REZE
- BEUVILLERS
- ISSE

Elle est détenue à parts égales par le Groupe SARIA et le Groupe DELAMBRE, à la suite de sa constitution en 2006 par apport des branches complètes et autonomes des activités « Collecte et fonte » exploitées par les sociétés SARIA INDUSTRIES BRETAGNE SA et MAINGUET SAS, ainsi que des activités « Raffinage et Conditionnement » exploitées par CGAO SAS.

En fonction de leur nature et des débouchés, les produits finis sont commercialisés soit en vrac soit conditionnés. Les produits conditionnés destinés à l'alimentation humaine et dont la gamme est complétée avec des corps gras végétaux sont vendus sous le nom commercial « ALVA FOOD».

102 – Autres informations

L'effectif à la clôture de l'exercice est de 90 personnes, réparti en 14 cadres, 18 agents de maîtrise, 9 employés, 47 ouvriers et chauffeurs et 2 apprentis. ALVA a eu recours en moyenne à 11 intérimaires.

L'assemblée générale des actionnaires réunie ordinairement le 28 juin 2018 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 4,44 € par action, soit un montant total de 800 567,52 €.

La société ALVA est consolidée dans chacun des deux groupes dont elle dépend :

- Par intégration proportionnelle chez GROUPE DELAMBRE.
- Par mise en équivalence dans le Groupe RETHMANN.

II – PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06, ANC 2016-07 et ANC 2018-01 relatif aux changements de méthodes,

changement d'estimations et corrections d'erreurs, et en respectant les principes et méthodes comptables généralement admis.

Le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017.

201 – Amortissements des immobilisations

La réglementation sur les actifs, notamment sur la constatation et l'amortissement des immobilisations par composant, est appliquée pour les investissements industriels récents.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire ou dégressif, à compter de la date de mise en service. Toutefois, le complément d'amortissements résultat de l'application du mode dégressif est comptabilisé en amortissements dérogatoires.

Les principales durées retenues sont :

- Logiciels informatiques	de	3	à	5 ans
- Constructions et aménagements immobiliers	de	10	à	20 ans
- Matériels industriels	de	5	à	10 ans
- Agencements industriels	de	5	à	10 ans
- Matériel de bureau	de	3	à	5 ans
- Mobilier	de	5	à	10 ans

202 – Appréciation de la valeur des fonds de commerce

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 au 1^{er} janvier 2016, la société a procédé à une analyse des éléments composant le fonds de commerce inscrit à l'actif ; elle n'a identifié aucun élément présentant une durée d'utilisation limitée. De ce fait et conformément aux méthodes pratiquées lors des années précédentes, un test de dépréciation continuera d'être effectué à la fin de chaque exercice afin d'en déterminer leur valeur actuelle.

Selon le règlement ANC 2015-06, le test de dépréciation réalisé à chaque clôture doit obligatoirement être basé sur une projection de cash-flows actualisés à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2016. En application de l'article L123-14 du Code de commerce, il a été considéré que cette prescription comptable est impropre à donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise pour les raisons suivantes :

- Lors des apports initiaux, la valorisation des éléments comptabilisés en fonds de commerce a été déterminée sur la base des tonnages de matières collectées. Cet indicateur constitue encore aujourd'hui la composante fondamentale du niveau d'activité future de l'entreprise ainsi que de sa rentabilité;
- En raison de la volatilité des prix d'achat et de vente sur le marché, la société ne dispose pas de suffisamment d'éléments tangibles pour estimer de façon fiable les cash-flows futurs.

Par conséquent, par dérogation aux principes comptables et comme ce fut le cas pour les exercices précédents, le test de dépréciation relatif à la valeur actuelle des éléments comptabilisés en fonds de commerce continuera d'être basé sur l'évolution des volumes de matières premières collectées par rapport aux données historiques.

Si cette valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation sera constatée.

203 – Stocks

La valorisation des stocks de clôture est établie sur les bases suivantes :

- Approvisionnements au prix d'achat majoré des coûts d'approche;
- Produits finis vrac graisses et protéines et produits finis conditionnés au prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur probable de réalisation.

204 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à la valeur nominale. Les créances dont le recouvrement apparaît compromis sont provisionnées au prorata du risque estimé.

205 – Séparation de période

Les produits et charges courus et non échus à la clôture de l'exercice sont provisionnés dans les comptes de dettes et créances appropriés.

206 – Provision pour hausse des prix

Lorsque, pour un produit fini donné figurant en stock, il est constaté au cours d'une période ne pouvant excéder deux exercices successifs, une hausse des prix supérieure à 10%, l'entreprise est fondée à constituer une provision correspondant à la fraction de cette hausse supérieure à 10%.

Cette provision déductible fiscalement doit être rapportée, au plus tard, aux résultats imposables de l'exercice en cours à l'expiration de la 6^{ème} année suivant la date de sa constitution.

207 – Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été évaluée conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC. Les hypothèses et paramètres retenus en intégrant les dispositions de la Convention Collective des Industries Chimiques sont principalement :

- Assiette de rémunération : Salaire annuel hors primes exceptionnelles
- Taux de charges sociales : 50 %
- Age théorique de départ : cadres : 67 ans, non cadres : 62 ans
- Taux d'inflation : 1,50 %
- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de turn-over des principales tranches majoritaires :
 - 40-44 ans : cadres 2,42 %, non cadres 1,67 %
 - 45-49 ans : cadres 1,38 %, non cadres 0,48 %

208 - Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

En 2010, la société a décidé d'enregistrer parmi les actifs corporels, les coûts de démantèlement et de remises en état des sites en contrepartie d'une provision pour risques et charges inscrite au passif du bilan.

En effet, Alva qui n'est propriétaire d'aucun des terrains et bâtiments pour chacun de ses trois sites de production, est titulaire de baux commerciaux prévoyant le droit des propriétaires d'exiger, au départ du preneur et à ses frais, l'enlèvement des installations et la remise de locaux dans leur état primitif et exempts de substance dangereuse pour l'environnement.

L'évaluation des coûts inéluctables a été effectuée par l'application d'un taux de 9,66% environ sur les actifs bruts concernés, à savoir les agencements immobiliers, les installations et les matériels industriels en compte. Une actualisation a été effectuée à la clôture de l'exercice en fonction des investissements nets réalisés.

Les modalités d'amortissement des coûts de démantèlement inscrits à l'actif immobilisé ont été définies en fonction du niveau d'amortissement des actifs à démanteler sur la base d'une durée de vie résiduelle de 10 ans pour les trois sites industriels d'Alva à compter du 1^{er} janvier 2010.

III – NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

301- Immobilisations incorporelles

<u>Logiciels informatiques</u>	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeur nette</u>
A nouveau	275	245	
Acquisitions / Dotation	13	30	
Cessions/reprise			
Sous-total	288	275	13

<u>Fonds de commerce</u>	<u>Valeur brute</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur nette</u>
Droits de collecte et clientèle	2 443	290	2 153

Le fonds de commerce correspond :

- D'une part aux droits de collecte apportés par MAINGUET lors de la constitution pour 2 291 K€.
- D'autre part au fonds de clientèle CELYS apporté au 31 mai 2008 pour 152 K €.

En application du règlement ANC 2015-06, un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2018, conformément à la méthode décrite au § 202. Il n'a pas révélé de perte de valeur justifiant la constatation d'un complément de dépréciation.

302 – Immobilisations corporelles

	<u>Montant brut</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeur nette</u>
Immobilisations	34 627	26 332	
Acquisitions / Dotation	2 927	1 721	
Cessions/repris	-209	-117	
Sous-total	37 345	27 936	9 409
Coûts démantèlement	2 983	2228	
Acquisitions / Dotation		378	
Sous-total	2 983	2 606	377
Position au 31/12/18	40 328	30 542	9 786

Les investissements de la période concernent essentiellement des équipements industriels dans le cadre des travaux de modernisation des outils de production. Ils se répartissent ainsi :

- REZE	1 506
- LISIEUX	1 384
- ISSE	6
- SIEGE	31
	2 927

Les immobilisations sorties au cours de l'exercice étaient intégralement amorties.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 1 610 K€ et se rapportent essentiellement à des travaux de modernisation des sites de Rezé et Liseux.

303 – Stocks

Ils sont constitués des éléments suivants (valeurs en K€) :

	<u>Brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net</u>
Matières premières	96		
Fournitures	503		
Produits finis vrac	1 814		
Produits finis conditionnés	1 473	81	
Marchandises	41		
Total K€	3 927	81	3 846

304 – Clients

L'encours clients s'élève à 7 568 K€ ; il est provisionné à hauteur de 16 K€ en couverture des risques de non recouvrement de certaines créances.

305 – Echéances des créances

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts de garantie inscrits en autres immobilisations financières pour 147 K€.

306 – Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 67 K€ et concernent des charges d'exploitation se rapportant à l'exercice 2019.

307- Capital social & Réserves

Le capital social s'élève à 2 704 K € et est composé de 180 308 actions au nominal de 15 €. Une réserve spéciale a été constituée lors des opérations d'apports à hauteur de 4 229 K€.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2018 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 1 174 k€, de la façon suivante : Dividendes aux actionnaires : 801 K€ ; Report à nouveau pour le solde, soit 373 K€.

308 – Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont reprises au compte de résultat au prorata des dotations aux amortissements pratiquées sur les biens qu'elles financent, soit 18 K€ au titre de l'exercice.

309– Provisions réglementées

	<u>31/12/2017</u>	<u>dotations</u>	<u>reprises</u>	<u>31/12/2018</u>
Amortissements dérogatoires	1 621	516	306	1 831
Provision hausse des prix	64			64
	<u>1 685</u>	<u>516</u>	<u>306</u>	<u>1 895</u>

Il s'agit essentiellement des amortissements dérogatoires. Par ailleurs, la société a pratiqué une provision pour hausse des prix de 64 K€, répartie pour 54 k€ sur les produits finis conditionnés et 10 K€ sur les stocks de vrac. Cette provision devra être rapportée, au plus tard, au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

310- Provisions pour risques et charges

Le détail et les mouvements de la période sont présentés dans le tableau suivant :

	<u>31/12/2017</u>	<u>dotations</u>	<u>reprises de la période</u>	<u>31/12/2018</u>
			<u>utilisées</u> <u>sans objet</u>	
Provisions pour risques				
.	0	0	0	0
	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Provisions pour impôts				
. Contrôle fiscal	36	0	36	0
	<u>36</u>	<u>0</u>	<u>36</u>	<u>0</u>
Provisions pour charges				
. Ecart de changes.	2	1	2	1
. Coûts démantèlement	2 983	0	0	2 983
. Indemnités fin carrière	835	51	54	832
. Médailles du travail	67	6	5	69
. Gros entretien	113	62	47	128
	<u>4 000</u>	<u>120</u>	<u>108</u>	<u>4 013</u>
	<u>4 036</u>	<u>120</u>	<u>144</u>	<u>4 013</u>

311 – Emprunts et dettes financières

La société a contracté en 2015 un financement de 1 400 K€ sur 6 ans et en 2016 un financement de 600 K€ sur une durée de 3 ans, pour financer les investissements complémentaires de remises à niveau des outils industriels. Ces financements sont garantis par le nantissement sur 24 mois d'un compte à terme à hauteur de 150 K€.

Les remboursements en capital intervenus sur la période se sont élevés à 433K€.

L'état des emprunts et dettes financières se présente ainsi :

	<u>à moins 1 an</u>	<u>+1 an et -5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunt BPA	233	350	583
Emprunt CIC	201	0	201
Intérêts courus sur emprunts	2		2
Intérêts courus bancaires	16		16
	<u>452</u>	<u>350</u>	<u>802</u>

312 – Echéances des dettes

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an, à l'exception des financements BPA et CIC.

313 – Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Les charges à payer provisionnées à la clôture de l'exercice concernent :

- Clients, avoirs à établir	9
- Fournisseurs factures non parvenues	2 016
- Congés et charges liées	476
- Salaires à payer et charges liées	120
- Participation des salariés	0
- Etat, impôts et taxes	2 101
- Frais financiers	<u>18</u>
	<u>4 740</u>
	=====

Les produits à recevoir au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- Clients, factures à établir	0
- Fournisseurs, avoirs à recevoir	11
- Indemnités journalières	8
- TIPP à recevoir	<u>25</u>
	<u>44</u>
	=====

314 – Résultat exceptionnel

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
- Provision pour rappel d'impôt	0	36
- Provision pour rappel de participation	0	0
- Provision pour hausse des prix	0	0
- Eléments exceptionnels	0	12
- Amortissements dérogatoires	516	306
- Subventions reprises au résultat	0	18
- Pénalités et amendes	0	0
- Cession d'immobilisations corporelles	<u>93</u>	<u>137</u>
TOTAL	<u>608</u>	<u>509</u>
	=====	=====

315 – Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La société n'a pas déduit de son résultat fiscal les charges suivantes :

Allègement de la base future d'impôt

- Provision pour IFC	832
- Contribution de solidarité	67
- réserve de participation	0
- Suramortissement restant à comptabiliser	790
- Droit au bail à réintégrer	200

1 889

Accroissement de la base future d'impôt

- Provisions réglementée	1 896
- Subvention	153

2 049

316 – Résultat exceptionnel et répartition de l'impôt

	<u>résultat</u>	<u>Impôt</u>	<u>Résultat net</u>
Courant	-150		-150
Exceptionnel	-100		-100
CICE	149		149
Participation	0		0
	<u>-101</u>	<u>0</u>	<u>-101</u>

317 - Répartition du chiffre d'affaires

	2018			2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Graisses	22 350	25 586	47 936	24 434	28 973	53 407
Protéines	3 785	7 594	11 379	4 166	5 786	9 952
Prestations	627		627	845		845
Matières crues	404		404	340		340
Divers	89		89	120		120
Total	27 255	33 180	60 435	29 905	34 759	64 664

318– Engagement de crédit-bail

	Matériel	Véhicules	total
Valeur d'origine à l'ouverture	809	735	1544
Nouveaux contrats	0	165	165
Contrats soldés	516	573	1089
Valeur d'origine à la clôture	293	327	620
Amortissements			
- Cumul exercices antérieurs	564	547	1111
- Dotation exercice	133	96	229
- Fin de financement	516	573	1089
	181	70	251
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	582	555	1137
- Charge exercice	137	98	235
- Fin de financement	534	580	1114
	185	73	258
Redevances à payer			
- A 1 an au plus	56	66	122
- A plus d'un an	59	190	249
	115	256	371
Valeur Résiduelle	3	3	6
Engagements de crédit-bail	118	259	377

319 – Engagements sur commandes d'immobilisations

Site	Site	Engagement total	Immobilisations en-cours	Solde à engager
	Rezé	2041	693	1348
	Lisieux	951	917	34
	Issé	47	47	0
		2 992	1 610	1 382

320 – Crédit impôt compétitivité emploi

Conformément aux dispositions légales, la société a constaté un CICE de 148 K€ à la clôture de l'exercice, comptabilisé en diminution du poste « impôts sur les bénéfices ». Ce montant augmenté des crédits constatés à la clôture des trois exercices précédents, soit au total 561 K€, a été imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice ; il est affecté au financement des investissements.

321 – Autres informations

- Le montant des honoraires de commissaires aux comptes inscrits en charges s'élève à 50,7 K€, répartis équitablement entre les 2 co-commissaires aux comptes.
- La société ne rémunère pas les membres des organes de Direction et d'Administration.



CB 45,63

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2 bis quai François Mitterrand
B.P. 86209
44262 - NANTES CEDEX 02

Objet : Dépôt des comptes 2018 ALVA SAS

Rezé, le 31 Juillet 2019

Mesdames,

Nous vous prions de trouver, ci-joint, les différents documents, en un seul exemplaire, concernant notre exercice clos au 31 décembre 2018, à savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat annexe)
- le rapport des Commissaires aux Comptes
- PV AGO
- les résolutions votées

Vous trouverez également un chèque de 45.63 € en paiement des frais de dépôt.

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de nos salutations distinguées.

Hervé COLLET

Président



ALVA

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 704 620 Euros
Siège social : 3 rue des Chevaliers – 44400 REZE
RCS NANTES B 441 940 905

RESOLUTIONS VOTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les textes légaux en cours, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui se traduit par une perte de 101 397.00 € de la façon suivante :

- Report à nouveau initial disponible	3 285 168.30 €
- Résultat de l'exercice	<u>- 101 397.00 €</u>
- Disponible à affecter	3 183 771.30 €

Affectation proposée :

- Dividende 4.99 € par action	899 736.92 €
- Report à nouveau	<u>2 284 034.38 €</u>
- Total	3 183 771.30 €

Nous rappelons que la société a versé au cours des 3 précédents exercices les dividendes suivants :

En 2016 :	3.33 € par action au titre de l'exercice 2015
En 2017 :	3.75 € par action au titre de l'exercice 2016
En 2018 :	4 44 € par action au titre de l'exercice 2017

Nous signalons par ailleurs que le 25 janvier 2017, la société a décidé le paiement d'un dividende exceptionnel de 6 € par action à prélever sur le report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie d'extraits ou photocopie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités relatifs aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Co-Commissaire aux comptes, Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, est arrivé à échéance au 31/12/17 et que son mandat n'a pas été renouvelé. Elle décide donc de régulariser cette situation et de renouveler son mandat à compter du 31 décembre 2019 en qualité de Co-Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices, leurs fonctions prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président



ALVA

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 704 620 Euros
Siège social : 3 rue des Chevaliers – 44400 REZE
RCS NANTES B 441 940 905

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019

Le quatorze juin 2019, à 15 heures,

Les actionnaires de la Société ALVA SAS au capital de 2 704 620 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège situé 3 rue des Chevaliers à REZE (44400) sur la convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé COLLET, Président du Directoire de la Société.

Monsieur Vincent SENELLE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi composé, permet de constater que quatre actionnaires possédant 180 308 actions sont présents. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

C O F F R A et DELOITTE & ASSOCIES, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Monsieur Hervé COLLET dépose sur le bureau et met à la disposition de l'actionnaire :

- Copie des lettres adressées aux actionnaires,
- Feuille de présence de l'Assemblée,
- Inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que :
 - . le bilan, le compte de résultat et l'annexe,
 - . le rapport de gestion
 - . le rapport sur les comptes annuels des Commissaire aux Comptes
 - . le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Monsieur Hervé COLLET demande à l'Assemblée de lui donner acte du fait qu'il a régulièrement convoqué les actionnaires et que les documents ci-dessus ainsi que le nom des actionnaires ont été mis à sa disposition dans les délais légaux prescrits par les statuts.

L'Assemblée, à l'unanimité, reconnaît l'exactitude de cette constatation. Elle en donne acte au Président et lui accorde décharge pour tout ce qui se rapporte à la communication interne.

Monsieur Hervé COLLET rappelle que l'Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport sur les comptes annuels et rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2018,
- Approbation desdits comptes et des conventions,
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion sur la marche de la Société pendant l'exercice 2018.

Le Président donne lecture des rapports de COFFRA et DELOITTE, Commissaires aux Comptes, à savoir le rapport sur les comptes annuels pour l'exercice 2018 et le rapport spécial sur les conventions visées par les textes légaux en cours.

Puis Monsieur Hervé COLLET déclare la discussion ouverte.

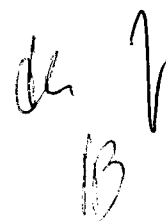
Après échange de vues sans débat ni observation, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Hervé COLLET met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature and initials, possibly 'de J' and 'B'.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les textes légaux en cours, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui se traduit par une perte de 101 397,00 € de la façon suivante :

- Report à nouveau initial disponible	3 285 168,30 €
- Résultat de l'exercice	<u>-101 397,00 €</u>
Disponibles à affecter	<u>3 183 771,30 €</u>

Affectation proposée :

- Dividende de 4,99 € par action	899 736,92 €
- Report à nouveau	<u>2 284 034,38 €</u>
Total	<u>3 183 771,30 €</u>

Nous rappelons que la société a versé au cours des 3 précédents exercices les dividendes suivants :

- en 2016 :	3,33 € par action au titre de l'exercice 2015.
- en 2017 :	3,75 € par action au titre de l'exercice 2016.
- en 2018 :	4,44 € par action au titre de l'exercice 2017.

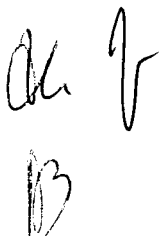
Nous signalons par ailleurs que le 25 janvier 2017 la société a décidé le paiement d'un dividende exceptionnel de 6 € par action à prélever sur le report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie d'extraits ou photocopie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités relatifs aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale constate que le mandat du co-commissaire aux comptes , Cabinet DELOITTE & ASSOCIES est arrivé à échéance au 31/12/2017 et que son mandat n'a pas été renouvelé. Elle décide donc de régulariser cette situation et de renouveler son mandat à compter du 31 décembre 2019 en qualité de co-commissaire aux comptes pour une durée de six exercices, leurs fonctions prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

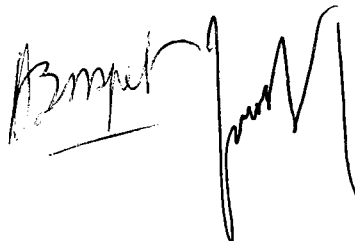
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les Actionnaires.

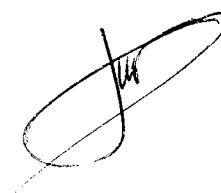
Le Président



Les Actionnaires



Le Secrétaire





Groupe **DELAMBRE**

SARIAGroup



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

I – ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

II – ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I – ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

1 – Bilan

2 – Compte de Résultat

II – ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 – Présentation de la Société

2 – Principes, règles et méthodes comptables

3 – Notes sur les principaux postes du bilan et du compte du résultat

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ETABLIS AU 31 DECEMBRE 2018

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

101 – Présentation de la société

La société ALVA est spécialisée dans le traitement des corps gras d'origine animale.

Le siège social est situé à REZE. Elle exerce son activité sur 3 sites de production distincts:

- REZE
- BEUVILLERS
- ISSE

Elle est détenue à parts égales par le Groupe SARIA et le Groupe DELAMBRE, à la suite de sa constitution en 2006 par apport des branches complètes et autonomes des activités « Collecte et fonte » exploitées par les sociétés SARIA INDUSTRIES BRETAGNE SA et MAINGUET SAS, ainsi que des activités « Raffinage et Conditionnement » exploitées par CGAO SAS.

En fonction de leur nature et des débouchés, les produits finis sont commercialisés soit en vrac soit conditionnés. Les produits conditionnés destinés à l'alimentation humaine et dont la gamme est complétée avec des corps gras végétaux sont vendus sous le nom commercial « ALVA FOOD».

102 – Autres informations

L'effectif à la clôture de l'exercice est de 90 personnes, réparti en 14 cadres, 18 agents de maîtrise, 9 employés, 47 ouvriers et chauffeurs et 2 apprentis. ALVA a eu recours en moyenne à 11 intérimaires.

L'assemblée générale des actionnaires réunie ordinairement le 28 juin 2018 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 4,44 € par action, soit un montant total de 800 567,52 €.

La société ALVA est consolidée dans chacun des deux groupes dont elle dépend :

- Par intégration proportionnelle chez GROUPE DELAMBRE.
- Par mise en équivalence dans le Groupe RETHMANN.

II – PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 et ANC 2016-07 et en respectant les principes et méthodes comptables généralement admis.

Le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017. Son entrée en vigueur n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels 2018

201 – Amortissements des immobilisations

La réglementation sur les actifs, notamment sur la constatation et l'amortissement des immobilisations par composant, est appliquée pour les investissements industriels récents.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire ou dégressif, à compter de la date de mise en service. Toutefois, le complément d'amortissements résultant de l'application du mode dégressif est comptabilisé en amortissements dérogatoires.

Les principales durées retenues sont :

- Logiciels informatiques	de	3	à	5 ans
- Constructions et aménagements immobiliers	de	10	à	20 ans
- Matériels industriels	de	5	à	10 ans
- Agencements industriels	de	5	à	10 ans
- Matériel de bureau	de	3	à	5 ans
- Mobilier	de	5	à	10 ans

202 – Appréciation de la valeur des fonds de commerce

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 au 1^{er} janvier 2016, la société a procédé à une analyse des éléments composant le fonds de commerce inscrit à l'actif ; elle n'a identifié aucun élément présentant une durée d'utilisation limitée. De ce fait et conformément aux méthodes pratiquées lors des années précédentes, un test de dépréciation continuera d'être effectué à la fin de chaque exercice afin d'en déterminer leur valeur actuelle.

Selon le règlement ANC 2015-06, le test de dépréciation réalisé à chaque clôture doit obligatoirement être basé sur une projection de cash-flows actualisés à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2016. En application de l'article L123-14 du Code de commerce, il a été considéré que cette prescription comptable est impropre à donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise pour les raisons suivantes :

- Lors des apports initiaux, la valorisation des éléments comptabilisés en fonds de commerce a été déterminée sur la base des tonnages de matières collectées. Cet indicateur constitue encore aujourd'hui la composante fondamentale du niveau d'activité future de l'entreprise ainsi que de sa rentabilité;
- En raison de la volatilité des prix d'achat et de vente sur le marché, la société ne dispose pas de suffisamment d'éléments tangibles pour estimer de façon fiable les cash-flows futurs.

Par conséquent, par dérogation aux principes comptables et comme ce fut le cas pour les exercices précédents, le test de dépréciation relatif à la valeur actuelle des éléments comptabilisés en fonds de commerce continuera d'être basé sur l'évolution des volumes de matières premières collectées par rapport aux données historiques.

Si cette valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation sera constatée. En revanche, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il ne sera plus possible de reprendre la dépréciation constatée antérieurement si la valeur actuelle redevient supérieure à la valeur nette comptable.

203 – Stocks

La valorisation des stocks de clôture est établie sur les bases suivantes :

- Approvisionnements au prix d'achat majoré des coûts d'approche;
- Produits finis vrac graisses et protéines et produits finis conditionnés au prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur probable de réalisation.

204 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à la valeur nominale. Les créances dont le recouvrement apparaît compromis sont provisionnées au prorata du risque estimé.

205 – Séparation de période

Les produits et charges courus et non échus à la clôture de l'exercice sont provisionnés dans les comptes de dettes et créances appropriés.

206 – Provision pour hausse des prix

Lorsque, pour un produit fini donné figurant en stock, il est constaté au cours d'une période ne pouvant excéder deux exercices successifs, une hausse des prix supérieure à 10%, l'entreprise est fondée à constituer une provision correspondant à la fraction de cette hausse supérieure à 10%.

Cette provision déductible fiscalement doit être rapportée, au plus tard, aux résultats imposables de l'exercice en cours à l'expiration de la 6^{ème} année suivant la date de sa constitution.

207 – Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été évaluée conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC. Les hypothèses et paramètres retenus en intégrant les dispositions de la Convention Collective des Industries Chimiques sont principalement :

- Assiette de rémunération : Salaire annuel hors primes exceptionnelles
- Taux de charges sociales : 50 %
- Age théorique de départ : cadres : 67 ans, non cadres : 62 ans
- Taux d'inflation : 1,50 %
- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de turn-over des principales tranches majoritaires :

- 40-44 ans : cadres 1,50 %, non cadres 1 %

- 45-49 ans : cadres 1 %, non cadres 0.50 %

208 - Coûts de démantèlement et de remise en état des sites

En 2010, la société a décidé d'enregistrer parmi les actifs corporels, les coûts de démantèlement et de remises en état des sites en contrepartie d'une provision pour risques et charges inscrite au passif du bilan.

En effet, Alva qui n'est propriétaire d'aucun des terrains et bâtiments pour chacun de ses trois sites de production, est titulaire de baux commerciaux prévoyant le droit des propriétaires d'exiger, au départ du preneur et à ses frais, l'enlèvement des installations et la remise de locaux dans leur état primitif et exempts de substance dangereuse pour l'environnement.

L'évaluation des coûts inéluctables a été effectuée par l'application d'un taux de 9,66% environ sur les actifs bruts concernés, à savoir les agencements immobiliers, les installations et les matériels industriels en compte. Une actualisation a été effectuée à la clôture de l'exercice en fonction des investissements nets réalisés.

Les modalités d'amortissement des coûts de démantèlement inscrits à l'actif immobilisé ont été définies en fonction du niveau d'amortissement des actifs à démanteler sur la base d'une durée de vie résiduelle de 10 ans pour les trois sites industriels d'Alva à compter du 1^{er} janvier 2010.

III – NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

301- Immobilisations incorporelles

<u>Logiciels informatiques</u>	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeur nette</u>
A nouveau	275	245	
Acquisitions / Dotation	13	30	
Cessions/reprise			
Sous-total	288	275	13

<u>Fonds de commerce</u>	<u>Valeur brute</u>	<u>Provision</u>	<u>Valeur nette</u>
Droits de collecte et clientèle	2 443	290	2 153

Le fonds de commerce correspond :

- D'une part aux droits de collecte apportés par MAINGUET lors de la constitution pour 2 291 K€.
- D'autre part au fonds de clientèle CELYS apporté au 31 mai 2008 pour 152 K €.

En application du règlement ANC 2015-06, un test de dépréciation a été réalisé au 31 décembre 2018, conformément à la méthode décrite au § 202. Il n'a pas révélé de perte de valeur justifiant la constatation d'un complément de dépréciation.

302 – Immobilisations corporelles

	<u>Montant brut</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeur nette</u>
Immobilisations	34 613	26 332	
Acquisitions / Dotation	2 940	1 721	
Cessions/repris	-209	-117	
Sous-total	37 344	27 936	9 318
Coûts démantèlement	2 983	2228	
Acquisitions / Dotation		378	
Sous-total	2 983	2 606	377
Position au 31/12/18	40 327	30 542	9 695

Les investissements de la période concernent essentiellement des équipements industriels dans le cadre des travaux de modernisation des outils de production. Ils se répartissent ainsi :

- REZE	1 544
- LISIEUX	1 384
- ISSE	6
- SIEGE	6
	2 940

Les immobilisations sorties au cours de l'exercice étaient intégralement amorties.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 1 610 K€ et se rapportent essentiellement à des travaux de modernisation des sites de Rezé et Lisieux.

303 – Stocks

Ils sont constitués des éléments suivants (valeurs en K€) :

	<u>Brut</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net</u>
Matières premières	96		
Fournitures	503		
Produits finis vrac	1 814		
Produits finis conditionnés	1 473	81	
Marchandises	41		
Total K€	3 927	81	3 846

304 – Clients

L'encours clients s'élève à 7 568 K€ ; il est provisionné à hauteur de 16 K€ en couverture des risques de non recouvrement de certaines créances.

305 – Echéances des créances

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts de garantie inscrits en autres immobilisations financières pour 147 K€.

306 – Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 67 K€ et concernent des charges d'exploitation se rapportant à l'exercice 2019.

307- Capital social & Réserves

Le capital social s'élève à 2 704 K € et est composé de 180 308 actions au nominal de 15 €. Une réserve spéciale a été constituée lors des opérations d'apports à hauteur de 4 229 K€.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2018 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 1 174 k€, de la façon suivante : Dividendes aux actionnaires : 801 K€ ; Report à nouveau pour le solde, soit 373 K€.

308 – Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont reprises au compte de résultat au prorata des dotations aux amortissements pratiquées sur les biens qu'elles financent, soit 18 K€ au titre de l'exercice.

309– Provisions réglementées

	<u>31/12/2017</u>	<u>dotations</u>	<u>reprises</u>	<u>31/12/2018</u>
Amortissements dérogatoires	1 621	516	306	1 831
Provision hausse des prix	64			64
	<u>1 685</u>	<u>314</u>	<u>249</u>	<u>1 896</u>

Il s'agit essentiellement des amortissements dérogatoires. Par ailleurs, la société a pratiqué une provision pour hausse des prix de 64 K€, répartie pour 54 k€ sur les produits finis conditionnés et 10 K€ sur les stocks de vrac. Cette provision devra être rapportée, au plus tard, au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

310- Provisions pour risques et charges

Le détail et les mouvements de la période sont présentés dans le tableau suivant :

	<u>31/12/2017</u>	<u>dotations</u>	<u>reprises de la période</u>	<u>31/12/2018</u>
			<u>utilisées</u>	<u>sans objet</u>
Provisions pour risques				
	0	0	0	0
	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Provisions pour impôts				
. Contrôle fiscal	36	0	36	0
	<u>36</u>	<u>0</u>	<u>36</u>	<u>0</u>
Provisions pour charges				
. Ecart de changes.	2	1	2	1
. Coûts démantèlement	2 983	0	0	2 983
. Indemnités fin carrière	835	51	54	832
. Médailles du travail	67	6	5	69
. Gros entretien	113	62	47	128
	<u>4 000</u>	<u>120</u>	<u>108</u>	<u>4 013</u>
	<u>4 036</u>	<u>120</u>	<u>144</u>	<u>4 013</u>

311 – Emprunts et dettes financières

La société a contracté en 2015 et 2016 un financement de 600 K€ sur une durée de 3 ans auprès du CIC, pour financer les investissements complémentaires de remises à niveau des outils industriels. Ce financement est garanti par le nantissement sur 24 mois d'un compte à terme à hauteur de 150 K€. Les remboursements en capital intervenus sur la période se sont élevés à 433K€.

L'état des emprunts et dettes financières se présente ainsi :

	<u>à moins 1 an</u>	<u>+1 an et -5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunt BPA	233	350	583
Emprunt CIC	201	0	201
Intérêts courus sur emprunts	82		82
Intérêts courus bancaires	16		16
	<u>532</u>	<u>350</u>	<u>882</u>

312 – Echéances des dettes

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an, à l'exception des financements BPA et CIC.

313 – Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Les charges à payer provisionnées à la clôture de l'exercice concernent :

- Clients, avoirs à établir	0
- Fournisseurs factures non parvenues	2 016
- Congés et charges liées	476
- Salaires à payer et charges liées	120
- Participation des salariés	0
- Etat, impôts et taxes	2 593
- Frais financiers	<u>18</u>
	<u>4 940</u>
	=====

Les produits à recevoir au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- Clients, factures à établir	0
- Fournisseurs, avoirs à recevoir	0
- Indemnités journalières	8
- TIPP à recevoir	<u>25</u>
	<u>33</u>
	=====

314 – Résultat exceptionnel

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
- Provision pour rappel d'impôt	0	36
- Provision pour rappel de participation	0	0
- Provision pour hausse des prix	0	0
- Eléments exceptionnels	0	12
- Amortissements dérogatoires	516	306
- Subventions reprises au résultat	0	18
- Pénalités et amendes	0	0
- Cession d'immobilisations corporelles	<u>93</u>	<u>137</u>
TOTAL	<u>608</u>	<u>509</u>
	=====	=====

315 – Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La société n'a pas déduit de son résultat fiscal les charges suivantes :

- Provision pour IFC	832
- Contribution de solidarité	67
- réserve de participation	0
- Suramortissement restant à comptabiliser	790
- Droit au bail à réintégrer	200
	<u>2 240</u>

316 – Résultat exceptionnel et répartition de l'impôt

	<u>résultat</u>	<u>Impôt</u>	<u>Résultat net</u>
Courant	-150		-150
Exceptionnel	-100		-100
CICE	149		149
Participation	0		0
	<u>-101</u>	<u>0</u>	<u>-101</u>

317 - Répartition du chiffre d'affaires

	2018			2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Graisses	22 350	25 586	47 936	24 434	28 973	53 407
Protéines	3785	7594	11 379	4 166	5 786	9 952
Prestations	365	277	642	845		845
Matières crues	404		404	340		340
Divers	74		74	120		120
Total	26 978	33 457	60 435	29 905	34 759	64 664

318- Engagement de crédit-bail

	Matériel	Véhicules	total
Valeur d'origine à l'ouverture	809	735	1544
Nouveaux contrats	0	165	165
Contrats soldés	516	573	1089
Valeur d'origine à la clôture	293	327	620
Amortissements			
- Cumul exercices antérieurs	564	547	1111
- Dotation exercice	133	96	229
- Fin de financement	516	573	1089
	181	70	251
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	582	555	1137
- Charge exercice	137	98	235
- Fin de financement	534	580	1114
	185	73	258
Redevances à payer			
- A 1 an au plus	56	66	122
- A plus d'un an	59	190	249
	115	256	371
Valeur Résiduelle	3	3	6
Engagements de crédit-bail	118	259	377

319 – Engagements sur commandes d'immobilisations

Site	Site	Engagement total	Immobilisations en-cours	Solde à engager
	Rezé	2041	693	1348
	Lisieux	951	917	34
	Issé	47	47	0
		2 992	1 610	1 382

320 – Crédit impôt compétitivité emploi

Conformément aux dispositions légales, la société a constaté un CICE de 148 K€ à la clôture de l'exercice, comptabilisé en diminution du poste « impôts sur les bénéfices ». Ce montant augmenté des crédits constatés à la clôture des trois exercices précédents, soit au total 561 K€, a été imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice ; il est affecté au financement des investissements.

321 – Autres informations

- Le montant des honoraires de commissaires aux comptes inscrits en charges s'élève à 50,7 K€, répartis équitablement entre les 2 co-commissaires aux comptes.
- La société ne rémunère pas les membres des organes de Direction et d'Administration.